

Le nombre de délits criminels diminue dans toutes les provinces en 1947, sauf en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

2.—Condamnations pour délits criminels, par province, années terminées le 30 septembre 1938-1947

NOTA.—Pour les chiffres de 1900-1920, voir p. 1025 de l'Annuaire de 1933; pour ceux de 1921-1930, p. 923 de l'Annuaire de 1942; pour ceux de 1931-1937, p. 1145 de l'Annuaire de 1946.

Année	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1938....	225	1,269	912	10,277	17,248	3,041	2,555	3,619	4,443	7	3	43,599
1939....	268	1,635	1,107	10,804	19,864	3,220	3,450	4,087	3,701	7	24	48,107
1940....	251	1,573	1,131	12,152	17,558	3,353	2,886	4,411	3,392	3	13	46,723
1941....	207	1,675	1,185	11,514	15,861	2,811	3,106	3,263	2,996	6	22	42,646
1942....	205	1,646	1,063	10,269	15,070	2,419	2,621	3,193	2,792	5	26	39,309
1943....	174	1,725	1,211	11,669	16,779	2,060	2,213	2,787	3,692	22	20	41,752
1944....	262	1,782	1,310	10,386	17,613	2,420	2,074	3,164	3,418	71	11	42,511
1945....	231	2,116	1,248	9,592	17,287	2,517	2,264	3,201	3,480	84	5	41,965
1946....	320	2,261	1,492	8,578	21,379	2,834	2,503	3,526	3,916	81	49	46,939
1947....	177	1,843	1,468	7,279	20,178	2,808	2,172	3,850	4,125	102	54	44,056

Analyses des condamnations pour actes criminels.—Parmi les six classes où sont rangés, pour fins statistiques, les délits criminels, trois (I, III, V) accusent une augmentation en 1947 comme l'indique le tableau 3.

L'augmentation de la classe I (attentats contre la personne), tient à ce qu'en 1947 elle englobe l'intimidation, la sodomie et la bestialité qui, auparavant, figuraient à la classe VI.

Dans la classe III (attentats contre la propriété sans violence), le total de vols diminue parce qu'il y a moins de vols d'automobiles. Les condamnations multiples influent sur le nombre de condamnations pour escroquerie: un total de 1,261 délinquants sont condamnés pour escroquerie, dont 401 comptaient déjà quatre condamnations ou plus de cette nature. Les chiffres de la classe V induisent toujours quelque peu en erreur, car le faux et l'usage de faux sont, comme l'escroquerie, des délits dont une personne peut se rendre coupable à plusieurs reprises avant d'être découverte. Par exemple, 708 personnes ont commis 1,772 faux. Sur ce nombre, 331 comptaient trois condamnations ou plus.

Il se produit dans la classe IV (attentats violents et malicieux contre la propriété) une diminution de 11·2 p. 100. Tous les délits de la classe VI, sauf un, enregistrent une diminution. Le nombre d'infractions à la loi de l'opium et des drogues, comprises dans la classe VI, augmente depuis 1943, alors qu'il y a eu 143 condamnations comparativement à 247 en 1946 et 341 (266 hommes et 75 femmes) en 1947. Les Chinois, contrairement à ce que l'on croit généralement, forment une bien faible proportion des personnes condamnées pour infraction à cette loi: 5·2 p. 100 seulement des condamnations frappent des personnes d'origine asiatique tandis que 79·8 p. 100 frappent des personnes de naissance canadienne. L'Ontario et la Colombie-Britannique enregistrent le plus de condamnations, soit respectivement 48·4 et 31·1 p. 100. Dans chaque cas, plus des deux tiers sont prononcées dans les deux grandes villes de Toronto et de Vancouver.